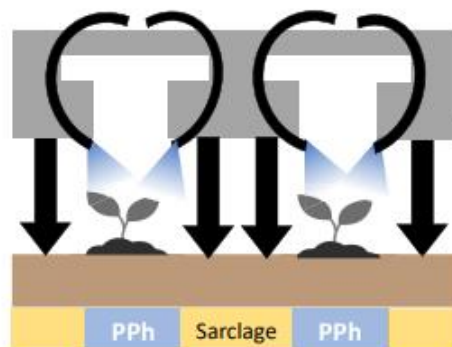


CONTRIBUTIONS POUR LE NON-RECOURS AUX HERBICIDES EN GRANDES CULTURES

Les contributions actuelles pour la réduction des PPh dans la betterave sucrière et le non-recours aux herbicides sur terres ouvertes sont modifiées

Éléments existants maintenus

- Non-recours aux herbicides **total ou partiel** = traitement en bande sur la ligne, max. 50% de la surface



Modifications



- Inscription **par culture**
- De la **récolte du précédent à la récolte** de la culture



Nouvelles exceptions

- Plante par plante autorisé
- Betteraves sucrières : traitement 100% de la surface jusqu'au stade 4 feuilles possible (anciennement M1)
- Pommes de terre : défanage possible

Cultures principales donnant droit aux contributions

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Colza Pommes de terre Légumes de conserve en plein champ | <ul style="list-style-type: none"> Cultures principales sur TO, sans culture spéciale mais y compris tabac et endives |
|--|--|

600.-/ha

250.-/ha

Exception : SPB, sauf céréales en lignes de semis espacées

Surfaces BIO éligibles



Durée d'engagement de **1 an**